

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Présents : Mmes DAUBREGE, SFREDDO, NICAISE
MM. SERPILLON, COPPEE, BOULEAU, SUEUR, LEMOINE, DAUBREGE, DREUMONT.

Pouvoirs : Madame CONTESSE donne pouvoir à madame DAUBREGE
Madame LEMAIRE donne pouvoir à monsieur SERPILLON.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance. Il indique que madame LEMAIRE arrivera en cours de séance et qu'elle lui a délivré un pouvoir dans l'attente son arrivée.

Il sollicite les membres du Conseil Municipal afin d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant un fonds de concours de la CAMVS pour l'implantation d'un miroir de sécurité.

Le Conseil Municipal lui donne son accord.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 9 MARS 2017

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a aucune d'observation concernant le compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne monsieur Nicolas BOULEAU comme secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire se retire de l'Assemblée pour le vote du Compte Administratif 2016. Madame DURANT procède à la distribution des documents relatifs au compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie. Madame DAUBREGE précise que ce document a été examiné en Commission des Finances le 5 avril dernier lors du débat d'orientation budgétaire 2017. Madame DAUBREGE lit les résultats de l'exercice 2016. La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de **249 272,71 euros**. La balance comptable de Madame le Receveur présente le même résultat.

La section d'investissement présente un résultat de clôture déficitaire de **141 421,91 euros**. Les restes à réaliser s'élèvent, en dépenses d'investissement à **110 335,00 euros** et en recettes d'investissement à **81400,00 euros**. Le solde d'exécution total en section d'investissement est donc déficitaire de **169 356,91 euros**.

Madame DAUBREGE propose d'affecter le résultat 2016 ainsi qu'il suit :

- ⇒ Reprise d'une somme de **79 915,80 € euros au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté** (recette de la section de fonctionnement à reprendre au Budget Primitif 2017)
- ⇒ Affectation d'une somme de **169 356,91 € euros au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé** (montant à reprendre pour financer l'investissement 2017 et les soldes 2016).

Après délibération, le Compte Administratif 2016 est adopté à l'unanimité ainsi que l'approbation du compte de gestion de Madame le Receveur Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire est rappelé en salle du Conseil Municipal pour l'étude du budget primitif 2017.

Madame DAUBREGE poursuit par la présentation des documents budgétaires reprenant le détail des dépenses et recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2017. Cette année, le repas des aînés du mois de mai sera totalement pris en charge par la commune.

Comme chaque année, les taux d'imposition sont revus avec une hausse de 1%.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de voter ces taux d'imposition, il est décidé de retenir :

⇒ Taxe d'Habitation	14.97 %
⇒ Taxe Foncière sur le bâti	12.48 %
⇒ Taxe Foncière sur le non bâti	39.37 %

Monsieur BOULEAU s'interroge en constatant une baisse du produit des taxes alors que les taux augmentent. Il lui est précisé que cela vient des bases prévisionnelles notifiées (variation des exonérations que la commune ne peut maîtriser). La recette réelle sera peut-être supérieure à la prévision.

Le détail des subventions accordées aux associations est examiné. Une subvention supérieure sera versée exceptionnellement au Comité des Fêtes. Il est obligatoire de prévoir un service de sécurité lors de la fête du pain et de la brocante. Un service d'ordre sera engagé pour renforcer le dispositif. Monsieur BOULEAU fournit les explications et les documents nécessaires afin que les membres du Conseil Municipal puissent en prendre connaissance. Le Comité des Aînés était sous l'égide de la Municipalité depuis de nombreuses années. Le bilan financier fait apparaître un excédent de 8611,17 €. Dorénavant cette association s'intitule « Pour le Plaisir des Aînés ». Le Président de celle-ci, monsieur FLAMME, a envoyé un courrier afin de solliciter une subvention. Monsieur le Maire indique que des achats tels que vaisselle etc... n'ont pas été restitués en sus du bilan financier positif du Comité des Aînés. De plus, madame le Receveur Municipal a fait remarquer qu'une association relevant de la loi 1901 ne pouvait faire de bénéfice. Le Conseil Municipal ne connaît pas les futures actions de cette nouvelle association et a donc décidé à l'unanimité de ne pas verser de subvention (cela avait décidé également l'année de la création de Run and Bike). Monsieur SUEUR a sollicité que leur subvention soit augmentée de façon homogène. Cette année, cinq manifestations supplémentaires sont au programme, il y aura des médailles à offrir.

Monsieur LEMOINE a expliqué qu'une subvention exceptionnelle pourrait être attribuée aux associations par l'Association de l'Office Municipal des Sports sous certaines conditions (participation à la fête du pain etc ...) une convention a donc été établie en ce sens, il en donne lecture. Il indique que le SARS a acquis des arcs qui serviront aux enfants de l'ALSH et lors des activités pendant les vacances scolaires. Il félicite mesdames MARECHAL et BOULEAU pour leur très bonne gestion financière de l'association. Plusieurs demandes de subventions émanant d'associations extérieures ont été lues. Un courrier leur sera envoyé pour exprimer le motif de refus du Conseil Municipal. En effet, le budget ne permet pas de satisfaire toutes ces demandes. Parmi ces sollicitations, des jeunes vont participer au rallye 4L au Maroc. Il va leur être conseillé de se rapprocher des écoles afin d'obtenir du matériel scolaire.

L'association « Les Sentinelles de la Mémoire » a sollicité une subvention importante. Le Conseil Municipal sera à leur écoute dans le cadre de leurs projets sur la commune et contribuera, éventuellement, selon les dépenses présentées.

Le tableau des subventions communales est voté globalement pour un montant total de 15 804 €. Cette décision a été validée par le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, actifs au sein d'une association, n'ont pas pris part au vote.

Les documents reprenant les dépenses et les recettes d'investissement sont examinées par les membres du Conseil Municipal. Elles sont commentées avec précision.

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2017

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2017.

Madame LEMAIRE arrive en réunion.

<p>MODIFICATION DES MODALITES DE VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DE VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC</p>
--

Monsieur le Maire explique les nouvelles modalités des fonds de concours en matière de voirie et éclairage public vont intégrer les nouvelles voiries créées par la CAMVS et modifie les versements. En effet, vu les écarts constatés entre les montants prévisionnels des travaux et les montants définitifs, la CAMVS était souvent dans l'obligation de rembourser le trop perçu aux communes. Un avenant à la convention cadre relative à ces versements de fonds de concours a été rédigé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention cadre sur les modalités de versement des fonds de concours en matière de voirie et d'éclairage public.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CAMVS

La CAMVS a approuvé la prise de compétence facultative : statuts de la CAMVS : prise anticipée de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ». Monsieur le Maire indique que des études ont été menées. Les travaux devront être financés exclusivement par les taxes. Il y aura une nouvelle taxe sur les feuilles d'imposition en 2018, environ 40 € au maximum par habitant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Val de Sambre.

FONDS DE CONCOURS INSTALLATION D'UN MIROIR DE SECURITE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant estimatif de l'implantation d'un miroir face au 57 rue d'Hautmont. Ces travaux supportés par la CAMVS s'élèvent à 497,69 € TTC. La participation de la commune sera de 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant estimatif des travaux, à savoir, 497,69 € TTC et de participer à hauteur de 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS.

ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF (EPA)

Auparavant, la commune adhérait à l'Aide Technique Départementale. Celle-ci assistait les communes dans le cadre juridique, à titre d'exemple. A ce jour, celle-ci est dissoute au profit du Conseil Départemental, le personnel a été transféré. Le Conseil Départemental voulait créer une nouvelle agence d'ingénierie pour accompagner les communes et les intercommunalités. Cela a été acté, il s'agit de l'Etablissement Public Administratif (EPA). Une cotisation annuelle de 0,21 € par habitant sera facturée aux communes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Etablissement Public Communal.

TARIFS CONCESSIONS, FOYER RURAL, CANTINE, GARDERIE

Madame DURANT lit un récapitulatif des différents tarifs appliqués à ce jour au Conseil Municipal :

Columbarium : Monsieur le Maire indique que le prix de vente des concessions a été augmenté lors du nouvel investissement. Il propose de maintenir les tarifs actuels, à savoir : 650 euros la case pour trente années et 900 euros pour cinquante années.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2017 :

Case pour 30 ans : 650 € case pour 50 ans : 900 €

Cimetière :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs de concessions de cimetière en 2017, à savoir :

- ❖ Caveau 2 places : 160,00 euros
- ❖ Caveau 4 places : 240,00 euros

Garderie : Le tarif appliqué est de 0.50 € la demi- heure. Il est rappelé que le service assuré en fin de journée a été supprimé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif de 0.50 € pour trente minutes.

Cantine : Madame DURANT indique que la société de restauration API n'a pas appliqué d'augmentation de tarifs des repas selon la nouvelle convention signée pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs de l'an dernier, à savoir :

Repas ordinaire	2,80 €
Repas imprévu	3,50 €
Repas exceptionnel	3,80 €
Repas Adulte	3,80 €

Foyer rural : Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de l'année 2016. Il est rappelé que les associations paient la totalité des consommations énergétiques dès la première location.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les tarifs de locations du foyer rural comme suit :

Habitants de la commune	400 €
Habitants extérieurs de la commune	550 €
2 ^{ème} location des associations	200 €

Les dépenses d'énergie seront facturées aux associations dès la première location.

Photocopies :

Une régie avait été créée en 2015 pour les photocopies avec différents tarifs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les tarifs des photocopies comme suit :

Recto noir et blanc : 0.15 €	Recto-verso noir et blanc : 0.20 €
Recto couleur : 0.30 €	Recto-verso couleur : 0.50 €

REMUNERATION DU PERSONNEL ENCADRANT : ALSH

Madame LEMAIRE indique que, cette année, 113 enfants sont inscrits pour l'Accueil de Loisirs contre 109, l'an dernier. Les tarifs de 2016 n'ont pas subi d'augmentation. Les groupes par tranche d'âge étaient homogènes au cours de l'année dernière. Ce n'est pas le cas pour 2017, c'est pourquoi, il sera nécessaire de recruter un animateur supplémentaire. Elle énumère les groupes, 9 animateurs diplômés ont été recrutés ainsi que 2 stagiaires, en sus de la Directrice. L'ALSH se déroulera du 10 au 27 juillet 2017. Une convention a été remise à chaque maire des communes participant à notre ALSH ainsi qu'un planning pour les différentes installations à effectuer. Madame DAUBREGE a reçu les familles lors des inscriptions. Le 25 avril, une réunion aura lieu concernant les activités proposées par la CAMVS. Monsieur LEMOINE ajoute que le moniteur sportif de l'association de l'office municipal des sports sera encore mis à disposition pendant une semaine, à raison de 35 heures.

Madame DURANT rappelle aux membres du Conseil Municipal le détail des rémunérations du personnel encadrant du CLSH 2016.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les rémunérations suivantes pour le CLSH 2017, selon les grilles indiciaires du 1^{er} janvier 2017 :

Directeur du Centre : Animateur Principal 2^{ème} Classe, 95% de l'indice majoré 385

Ces indices pourraient être modifiés si une nouvelle grille indiciaire intervenait avant le 10 juillet 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

- ☞ **Projet école :** Monsieur le Maire et monsieur COPPEE ont reçu un journaliste de « La Sambre » afin de lui exposer le projet. Ils lui ont indiqué les différentes demandes de subventions effectuées en espérant que celles-ci soient accordées. Ils rappellent que le patrimoine immobilier de la Commune tels que le logement sis 21/23 Grand Rue et la bibliothèque ont été estimés par le service domanial. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de contacter une agence immobilière et un notaire pour mettre en vente ces biens. Il précise qu'un organisme tel que Promocil pourrait également être interrogé. Madame LEMAIRE s'interroge à savoir si ce patrimoine ne pourrait pas faire l'objet d'une maison médicale. Monsieur le Maire rappelle que les territoires de Louvroil et Hautmont en sont pourvus et que la commune d'Aulnoye-Aymeries construit un établissement similaire actuellement. Le Conseil Municipal est en accord avec monsieur le Maire pour contacter les services adéquats pour la mise en vente de ce patrimoine.
- ☞ **Courrier de monsieur Robert FLAMME :** monsieur COPPEE lit ce courrier de remerciements adressé au Conseil Municipal et employés municipaux pour leur implication lors de la réception organisée en son honneur concernant la remise de médaille pour « l'Ordre National du Mérite ». Monsieur le Maire indique que le fils de monsieur Cooper et plusieurs canadiens vont venir le 17 juin prochain. Une rencontre avec l'association « Les Sentinelles de la Mémoire » et messieurs SERPILLON, COPPEE est prévue demain matin, à ce sujet.
- ☞ **Place Basse :** monsieur le Maire rappelle qu'il serait souhaitable de baptiser cette place. Plusieurs propositions ont été faites. Le Conseil Municipal a voté et a retenu « Place de la Mémoire ». Monsieur COPPEE va donc demander des devis pour commander une plaque où le logo de la commune sera gravé et un support. Celle-ci sera installée à la droite des espaces verts dans le sens de la montée.
- ☞ **Elections Présidentielles et législatives :** madame DURANT distribue le planning de tenue du bureau de vote pour les scrutins des élections présidentielles.
- ☞ **Rallye Charlemagne :** Une demande a été effectuée pour emprunter la rue de Limont avec une arrivée sur le parking de l'école. L'ensemble du Conseil Municipal a opté pour une réponse favorable.
- ☞ **Fibre Optique :** monsieur COPPEE relate qu'il a reçu, ce mardi, monsieur STOCK, représentant de Réseau City. Celui-ci a été mandaté par Fibre 59-62. Notre commune est prioritaire pour améliorer le débit de l'ADSL. En effet, la fibre optique devrait être opérationnelle en 2022, par le biais de la CAMVS. Il est nécessaire d'installer une chambre dans la montée de la salle de sports. Cet équipement recevra l'ADSL par la ville d'Hautmont afin de couvrir 400 habitations. Les autres seront couvertes par une installation similaire à Limont-Fontaine dont l'ADSL proviendra des communes de Boussières/Sambre et Hautmont. Pour atteindre cet objectif, il faudra patienter jusqu'au 2^{ème} trimestre 2018. Une réunion sera pilotée par Orange dans deux mois avec les différents intervenants et un représentant de notre commune. Ces travaux n'impliqueront aucune dépense pour notre commune.

- ⌘ **Salle des associations** : monsieur COPPEE indique que monsieur BROHETTE l'a sollicité pour remettre les différentes cartes et tableaux de leurs associations en ce lieu. Le Conseil Municipal est défavorable, cet endroit doit rester neutre pour l'utilisation de toutes les associations et ne pas détériorer les murs qui viennent d'être rénovés.

- ⌘ **Effondrements** : Monsieur le Maire indique qu'il y a eu un effondrement récemment. Une réunion avec madame le Sous-Préfet et la CAMVS afin de gérer ce dossier en priorité. Une seconde a lieu en notre mairie avec la Sous-Préfecture, la CAMVS, la DDTM, Noréade, BRGM, les maires des communes concernées, messieurs COPPEE, DREUMONT et lui-même. Ils sont allés sur les lieux. Trois semaines plus tard, une autre réunion a eu lieu en Sous-Préfecture afin d'établir un cahier des charges pour relancer une nouvelle étude. Le Maire doit sécuriser les lieux, un arrêté municipal interdisant l'accès a été effectué par notre commune et des barrières ont été mises en place. Monsieur le Maire souligne que les propriétaires sont responsables de leurs terrains.

- ⌘ Madame SFREDDO indique qu'il y a un trou important près de la plaque d'égout sise entre son habitation et celle du docteur Dekeirle.

- ⌘ **Le P'tit Gourmand** : monsieur le Maire a rencontré monsieur Allion qui va récupérer le bâtiment pour occuper le rez de chaussée et aménager l'étage. La licence de boissons de type IV est mise en vente 2600 €. Une dame de Berlaimont est intéressée mais la commune reste prioritaire sur l'achat. Le Conseil Municipal décide de se renseigner pour connaître les obligations des propriétaires de ce type de débit de boissons.

- ⌘ **Repas des aînés** : pour l'instant sont inscrits 98 personnes, il y a encore des élus qui ne se sont pas inscrits. Madame LEMAIRE note donc ces inscriptions supplémentaires.

- ⌘ **Monsieur LEMOINE** indique qu'il faudrait remercier la ville d'Hautmont pour le prêt des installations fait au Tennis Club.

- ⌘ **Monsieur BOULEAU** relate les différentes activités qui auront lieu lors « des printanières » (manifestation qui remplace la ducasse). Un repas spectacle-cabaret clôturera cette journée. Il précise que le feu d'artifice du 14 juillet sera similaire à l'an dernier et se déroulera au terrain de football. Des motifs d'occasion ont été achetés pour les illuminations de Noël auprès de l'établissement TROMONT.
 Madame LEMAIRE propose de maintenir le repas du soir le 14 juillet au profit des Séniors de la commune. Elle sollicite les élus pour assurer bénévolement le service de celui-ci.
 Elle indique que 50 places ont été réservées pour les Séniors lors de la kermesse de la Bière pour la journée du 20 juillet prochain (prestation de Franck Mickaël). Les frais de transports seront réglés par la Municipalité. Le Conseil Municipal est favorable pour ces décisions.

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.